

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

OBJET : Avenant n° 1 au marché de travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées rue de l'Ouche Cartière et du Grand Moulin sur la commune de Pont St Martin

Par une décision du bureau en date du 29 novembre 2022, le marché de travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées rue de l'Ouche Cartière et du Grand Moulin sur la commune de Pont St Martin a été attribué à l'entreprise Colas France – Agence Gadais, pour un montant total de 286 755,30 € HT.

Le présent avenant n° 1, au marché de travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées rue de l'Ouche Cartière et du Grand Moulin sur la commune de Pont St Martin, acte :

- l'intégration de prix nouveaux
- et une moins-value au marché.

Ces évolutions s'expliquent principalement par l'absence de reprise d'un tronçon dans son intégralité, et par conséquent, des quantités moindres sur les lignes de prix suivantes :

- La diminution des quantités de stockage de bordures, caniveaux et autres aménagements de voirie.
- La diminution de démolition de chaussée et de trottoirs.
- La diminution de la surface de blindage de tranchée.

L'avenant a une incidence financière de – 4 587.50€ HT sur le montant du marché, portant celui-ci de 286 755.30 € HT à 282 167.80 € HT.

Cette évolution de montant conduit à une évolution du marché initial de – 1.92 %.

Le Président de Grand Lieu Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Président, pour approuver et conclure tous les avenants aux marchés, si l'avenant n'a pas d'incidence financière ou s'il conduit à une évolution du montant du marché initial inférieure à 5% ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2023 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

DÉCIDE

Article 1 – Approuve l'avenant n° 1 au marché de travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées rue de l'Ouche Cartière et du Grand Moulin sur la commune de Pont St Martin avec une incidence financière de – 4 587.50 € HT, ramenant celui-ci de 286 755.30 € HT à 282 167.80 € HT. L'évolution de montant conduit à une évolution du marché initial de – 1.92 %.

Article 2 - Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire.

Article 3 - Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE165_P180823

Publié sur le site internet le : -- / -- / --

Fait à La Chevrolière, le 18 août 2023

Le Président,
Johann BOBLIN,